

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE COMMUNE DE BOUTIGNY	CONSEIL MUNICIPAL
	SÉANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023 À 18H30

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le lundi 27 novembre 2023 à 18h30, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Marc ROBIN, Maire.

Présents : MM ROBIN, AUBART, BONNERAVE, LABRANQUE, MAHÉ, MENOT, PIEDELOUP, PLACENT et ROSSIGNOL.
MMES LANDA - MASCHI-VASSILIÈRE et PAULTRE de LAMOTTE.

Absents excusés : M. JORDAN qui a donné pouvoir à M. AUBART et Mme PETIT qui a donné pouvoir à M. PLACENT.

Absent : M. LELOUP

Le quorum est atteint.

Le Maire ouvre la séance par l'appel nominal. Ensuite, il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil :

M. BONNERAVE est désigné pour remplir cette fonction.

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1 - DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2024 (DETR) AUPRÈS DE L'ÉTAT

La demande de subvention correspond au projet de réhabilitation du centre de Boutigny.

Le montant prévisionnel de cette opération sur 3 années sera le suivant :

Coût HT : 424 100.00 €
TVA 20 % : 84 824.00 €
TOTAL TTC : 508 944.00 €

Le financement de cette opération serait le suivant :

État DETR 2024 à solliciter à 44.80% :	190 000.00 €
Total HT restant à charge de la commune :	234 120.00 €
TVA 20 % à provisionner :	84 824.00 €
Total TTC à charge de la commune :	318 944.00 €

Délibération votée à l'unanimité.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024 (DSIL) AUPRÈS DE L'ÉTAT

La demande de subvention correspond au projet de réhabilitation du centre de Boutigny.

Le montant prévisionnel de cette opération sur 3 années sera le suivant :

Coût HT :	424 100.00 €
TVA 20 % :	84 824.00 €
TOTAL TTC :	508 944.00 €

Le financement de cette opération serait le suivant :

État DETR 2024 à solliciter à 44.80% :	190 000.00 €
Total HT restant à charge de la commune :	234 120.00 €
TVA 20 % à provisionner :	84 824.00 €
Total TTC à charge de la commune :	318 944.00 €

Délibération votée à l'unanimité.

3 - AUTORISATION AU MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.

Monsieur le Maire rappelle l'article L.1612-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales, qui précise que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement et ce sans attendre le vote du budget primitif 2024 de la commune, dans la limite du quart 25 % des crédits ouverts au budget de l'année 2023 comme suit :

Total des dépenses d'investissement 2023 (hors Restes à réaliser et crédits afférents à la dette)
= 516 088.04 €

- Montant à répartir 129 022,00 € :

Chapitre 20	5 000,00 €
Article 202 – Frais, documents d'urbanisme	5 000,00 €
Chapitre 204	5 000,00 €
Article 2046 Attribution de compensation d'investissement	5 000,00 €
Chapitre 21	30 000,00 €
Article 2131 Bâtiments publics	5 000,00 €
Article 2151 Réseaux de voiries	10 000,00 €
Article 21538 - Autres réseaux	5 000,00 €
Article 2188 - Autres immobilisations corporelles	10 000,00 €
Opération 102 Voiries	5 000,00 €
Article 203 Frais d'études	5 000,00 €
Opération 103 Mairie	25 000,00 €
Article 203 Frais d'études	10 000,00 €
Article 231 Immobilisations corporelles en cours	15 000,00 €
TOTAL	70 000,00 €

M. BONNERAVE indique que le tableau reprend des lignes de produits affectées à des projets de la commune, afin de ne pas les bloquer. Lorsque le budget sera présenté et lors de son vote, ces lignes seront comprises dans celui-ci.

Délibération votée à l'unanimité.

Arrivée de M. Placent Alexis à 19h10

INFORMATIONS DIVERSES formulées par Monsieur le Maire :

Dossier Voirie : La Direction de l'Eaux et de l'Assainissement (DEA) et le Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Approvisionnement en Eau Potable (SMAAEP) sont informés et doivent faire des études complémentaires.

Marquage au sol et panneaux : Un contact est pris avec Vill'Equip pour finir le chantier et lancer le marquage et la pose des panneaux de signalisation.

Des Arrêtés règlementant le stationnement et instaurant la limitation de vitesse à **30 km heure** dans les rues de la communes et des hameaux vont être pris.

Dossier Mairie : Nous avons reçu le devis de la SAUR, un nouveau rendez-vous sera pris pour faire baisser le premier prix reçu. Les plans sont en cours de finition avant signature des appels d'offres.

Dossier immobilier : Un opérateur a été reçu pour présenter des solutions d'intervention adaptées aux attentes de la mairie. Lors de la signature du Contrat Rural il a été évoqué les modifications apportées au SDRIF, l'objectif de la région : apporter des facilités pour les développements de projet dans les zones rurales.

Résidence : Il été demandé une révision de l'éclairage sur la résidence des Flambris.

Dossier Salle Polyvalente et toit du vestiaire : Pour le dossier Salle Polyvalente, le devis de la menuiserie a été validé et envoyé, les travaux devraient avoir lieu pendant les vacances de février. Pour le vestiaire il faut encore choisir la couleur du toit.

Réparation du toit de la Salle Polyvalente : deux devis reçus, le premier de 1776 € TTC, et le 2^{ème} de 2 941,40 € TTC.

Le dernier artisan intervenu sur le toit de la Salle Polyvalente sera également interrogé.

ÉCOLE

Dossier NEFLE : NEFLE veut dire Notre Ecole Faisons La Ensemble. Le corps professoral est à l'origine et peut travailler en faisant travailler, la municipalité, les élèves, les parents d'élèves, les associations pour améliorer les conditions de vie dans l'enceinte de l'école.

Les idées déjà émises :

Changer le revêtement de la cour goudronnée par quelque chose de plus éco-responsable.

Installer un préau toile pour créer de la fraîcheur et de l'ombrage.

Réfléchir à des jeux imprimés au sol en pensant à l'intégration des élèves porteurs de handicap.

Installer une nouvelle structure jeu en complément de celle existante.

Conservier un anneau de circulation afin de permettre à l'ensemble des élèves de l'école de pratiquer le vélo et la course : favoriser les jeux filles/garçons.

Amener une discussion avec les élèves dès la rentrée afin de savoir comment ils rêveraient la cour côté gazon.

Créer des espaces nature avec des cultures.

Réfléchir à la mise en place de point d'eau par des récupérateurs autour des gouttières.

Apporter du mobilier extérieur adapté et propice à la détente, au bien-être de chacun.

Réponse de l'éducation : L'aménagement avec alternative au goudron et l'imperméabilisation relèvent des compétences communales et s'inscrivent dans des demandes de subventions autres.

Observation : Aspect du projet avec la classe dehors à étoffer.

Les devis proposés sur le réaménagement des cours dont une partie s'inscrit dans de la rénovation bâtiminaire prennent-ils en compte la part Commune/Département/Région ? La somme indiquée sur la rénovation englobe-t-elle l'ensemble des travaux ?

Les études de prix doivent être finalisées pour mesurer la faisabilité des idées émises. Une réunion sera organisée pour une présentation plus précise à l'ensemble des membres du Conseil municipal et déterminer les actions possibles (12 décembre).

Conseil de classe : Lors du Conseil de classe il a été évoqué plusieurs points dont la sécurité aux abords de l'arrêt de bus de Prévilliers.

Lors de la réunion de signature du Contrat Rural, Marc ROBIN a abordé le sujet avec le Président du Département qui s'engage à revoir le dossier.

Collège : Un courrier du SICES Collège d'Esblly qui demande de financer 200 € pour la présence d'un enfant de Boutigny dans leur établissement. C'est le montant noté dans les statuts. La convention n'a jamais été signée par la mairie. Marc ROBIN a demandé une copie des statuts et prendra contact avec les responsables du Syndicat.

Académie de Créteil : Demande le nombre d'enfants pour la prochaine année pour étudier les ouvertures ou fermeture de classes. Le dossier a été transmis au Président du RPI.

L'Académie demande également un inventaire des locaux des écoles publiques concernant l'amiante.

Garderie de Nanteuil : Pour la période de juillet et août le montant à la charge de la commune s'élève à 4 103,90 €, 259 journées prises et autant de repas par les enfants de la commune. Le coût annuel devrait s'élever à environ 10 000 € pour l'accueil extra-scolaire (pendant les vacances scolaires).

Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM)

Pacte financier et fiscal : plusieurs éléments :

1. L'AC (Attribution de Compensation) ne sera pas revue à la hausse, sauf s'il y a des modifications dans le transfert de compétences. Lors de transfert de compétences, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) se réunira pour valider la reprise et ses conditions financières.
2. Compétences et intérêts communautaires, à revoir en réunion des Maires, pour valider les conditions d'attribution des subventions en autre.
3. Mise en place d'un fond de concours pour répondre au besoin de financement des communes. 160 k€/an les projets seront présentés en commission finances et choisis selon leur priorité, ils ne pourront pas dépasser le montant donné par la CAPM. Les dossiers communaux devront présenter, comme pour toutes demandes de subvention publique :
 - Un plan de financement.
 - Une description du projet.
 - Une logique de mutualisation avec d'autres villes de l'agglomération le cas échéant.
 - Tous les documents permettant d'apprécier les hypothèses financières du projet.
 - Le montant des subventions allouées ou sollicitées.

La GEPU (gestion des eaux pluviales) : La commission se réunira pour faire de nouvelles propositions de fonctionnement à la CAPM, la date de réunion n'est pas encore déterminée. La réparation du regard d'évacuation d'eau de la rue Royale est à l'étude à la DEA (Direction Eaux et Assainissements) par la SAUR.

TRANSPORT : **Réunion Terr'moov**, lors de la réunion il a été présenté le point sur l'étude et des solutions qui pourraient intéresser Boutigny. Une des solutions pour améliorer le transport en zone rurale serait de développer le vélo, le covoiturage et le transport électrique. La commission propose de choisir Boutigny comme commune teste pour implanter des vélo et voitures électriques et éventuellement des chargeurs électriques (décision à étudier pour mars 2024). Un partenariat sera signé par la CAPM avec Bablacar.

SMAAEP : Demande de présentation des projets de travaux de voirie à venir dans les communes. Les travaux de l'interconnexion commenceront en décembre.

SMAGE : On nous demande de travailler sur la carte des zones humides de la commune pour indiquer les incidents de ruissellement constatés sur notre commune,

Contentieux urbanisme : Marc Robin a représenté la commune pour un recours sur un refus de demande préalable. Le dossier sera réexaminé.

RESSOURCES HUMAINES : Le contrat d'un agent technique a été reconduit jusqu'en juin 2024.

ENEDIS : On nous annonce une coupure d'électricité le 7 décembre sur Magny-Saint-Loup et les Champs-Forts.

CIMETIÈRE : Présentation de la procédure de reprise des concessions par Daniel AUBART.

RECENSEMENT : Début du recensement le 18 janvier. Une personne a été recrutée pour assurer le recensement dans le district 2 (Boutigny, Vincelles, le Bordet, le Golf), il reste un poste à pourvoir pour le district 3 (Prévilliers, Magny-Saint-Loup, la Cantine, Les Champs-Forts).

Tour de table

Daniel AUBART :

Présentation au conseil municipal du relevé des sépultures dangereuses en état d'abandon effectué en septembre dans le cimetière de Boutigny. Des panneaux d'informations ont été mis en place fin octobre sur les sépultures concernées. La réglementation de reprise des sépultures en état d'abandon a été résumée.

La municipalité demande aux descendants ou successeurs des concessions concernées de prendre contact avec la mairie afin de trouver des solutions.

Jean-Michel LABRANQUE :

TAD : transport à la demande :

Sur 509 trajets :

24 au départ École/Mairie et 7 au départ de Prévilliers

33 en dépose École/Mairie et 26 à Prévilliers.

L'arrêt de Magny-Saint-Loup n'est pas utilisé.

- le projet NEFLE (Notre École, Faisons La ensemble)
- Concours des Maisons Illuminées, qui veut participer au jury du conseil ?
- Jardins Fleuris Boutigny le premier prix

Claude BONNERAVE :

170 habitants Boutigny de plus de 65 ans ont été recensés pour la remise de colis et participation au repas du 3 décembre 2023 offert par la municipalité.

122 enfants de moins de 11 ans ont été recensés pour la remise d'un cadeau du Père-Noël le 10 décembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h25.

Le Maire,
Marc ROBIN



Le Secrétaire de séance,
Claude BONNERAVE

A blue ink signature of Claude Bonnerave.

